AR PREFECTURE

016-200072023-20200618-20200618_06-DE

Regu le 29/06/2020

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 18 Juin 2020 Délibération n°20200618 06

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice: 70
Présents: 59
Pouvoirs: 5
Suppléants: 3
= VOTANTS: 67

dont « pour » : 67dont « contre » : 0dont « abstention » : 0

Objet : FINANCES : souscription d'emprunts pour le financement des opérations d'investissement

Le jeudi 18 Juin 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 12 Juin 2020, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle Polyvalente de MANSLE.

Présents: COMBAUD Renaud — FOURÉ Brigitte — GEOFFRION Olivier — COMBAUD Alain — GIRAUD-BERNARD Eric — CHAMPALOUX Didier — LIOT Gérard — BOIZUMAULT Sylvie — LIZOT Jackie — AGUESSEAU Norbert — MOREAU Bernadette — VERGEZ Brigitte — BLANCHON Alain — GUYON Jean-Guy — BOIREAUD Philippe — COYAUD Pierrick — KAUD Pascal — CECCHIN Catherine — PERRON Michelle — TEXIER Didier — CRINE Jean-Jacques — DURAND Jean-Louis — DUGOIS Dominique — LAMAZIERE Véronique — PAPILLAUD Sonia — CROIZARD Christian — THURU Marie-Danièle — LEMAIRE Marie-Claude — CHABAUTY James — ROULAUD Jean-Jacques — PINEAU Francine — BEAU Nathalie — MUGNIER Pierre-Hermann — LAVERGNE Didier — BERTRAND Didier — JEUNE Karine — GIROUX-MALLOT Françoise — BORDES Jean-Jacques — VIGNET Aurélie — CLAVAUD Gérard — TEILLET Anne — BONNET Franck — CHARRIAUD Sébastien — FAURE Sigrid — DANEDE Laurent — VERGNAUD David — LACROIX Aurélie — BOURABIER Jacques — ÉTIENNE Murielle — SOURY Christine — DE LUSTRAC Jean-Marc — LASBUGUES Elisabeth — ROUMAGNE Magalie — BRAUNBARTH Jean-Philippe — CHAVOUET-DOS SANTOS Manuella — SEVRIT Raymond — GOYAUD Philippe — MAGNANT Jacques — JÉROME Géraldine.

Absents excusés:

GAROT Jean-Pierre : pouvoir à CRINE Jean-Jacques GAUTHIER Jean-Claude : pouvoir à CROIZARD Christian

POTEL Maryse : pouvoir à ROUMAGNE Magalie CAMY Bruno : pouvoir à LASBUGUES Elisabeth MAHÉ Jacques : pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc

CHAUSSEPIED Pierre représenté par sa suppléante GROS Catherine LHÉRIDEAU Daniel représenté par son suppléant BOUCHET Eric BUTON Sylviane représentée par sa suppléante MAGNANT Jocelyne

GAGNAIRE Marie-Claire

Absents non excusés: CAILLAUD Nadia – FLAUD Yves.

Secrétaire de séance : Laurent D'ANEDE

AR PREFECTURE

016-200072023-20200618-20200618_06-DE

Regu le 29/06/2020

Objet : FINANCES : souscription d'emprunts pour le financement des opérations d'investissement

Monsieur le Vice-Président en charge des finances informe l'assemblée que dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées, un prêt de 200 000 € a été souscrit auprès de la Banque des Territoires suite à une négociation en date du 30 avril 2020 et afin de financer les travaux réalisés de construction de la maison de santé de Saint-Amant-de-Boixe.

Les conditions auxquelles ce prêt a été souscrit sont les suivantes :

✓ Ligne du Prêt : PSPL – (Ressource BEI)

✓ Montant : 200 000 euros

✓ Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

✓ Durée d'amortissement : 20 ans

✓ Périodicité des échéances : Trimestrielle

✓ Taux d'intérêt annuel fixe : 0,86 %

✓ Amortissement : Echéance prioritaire (Intérêts différés).

Monsieur le Vice-Président en charge des finances précise qu'il est nécessaire de prévoir 2 autres emprunts pour le financement des travaux de construction de la maison de santé d'Aigre d'une part et d'extension du multiple rural de Vouharte.

Il précise que la maison de santé d'Aigre sera livrée fin juin 2020 et le multiple rural de Vouharte a été livré le 27 mai dernier.

Au regard des conditions actuelles de la trésorerie de la communauté de communes, les 2 emprunts à souscrire pourront être négociés pour être débloqués en septembre, afin qu'un seul trimestre soit dû sur 2020.

Monsieur le Vice-Président en charge des finances propose d'emprunter les sommes suivantes :

- ✓ Maison de santé d'Aigre : 320 000 €
- ✓ Multiple rural de Vouharte : 100 000 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER le Président à négocier et souscrire les emprunts précités aux meilleures conditions du marché en vigueur,
- D'AUTORISER le Président à signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme,

> Le Président Jean-Pierre de FALLOIS

